

CCIVS L'ACTUALITÉ



Isle Vern Salembre
Communauté de Communes

Édito

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je veux vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025. Je souhaite que vous ayez pu profiter de la fin de l'année 2024 pour partager de bons moments chaleureux et conviviaux avec votre famille, votre entourage et vos amis.

L'atmosphère et le climat que nous avons connu en 2024 resteront, dans les esprits, marqués par une inquiétude des plus fondée. L'ouragan qui a touché MAYOTTE nous interpelle sur la prudence et les mesures à prendre pour supporter les aléas climatiques. Les conflits en UKRAINE, au PROCHE-ORIENT créent un climat d'insécurité mondiale. La montée des extrêmes dans un bon nombre de pays démontre que la société ne va pas bien. Le coût de la vie ne cesse de croître et entraîne l'austérité et le marasme dans les ménages. Notre pays traverse une crise politique sans précédent. Je souhaite et je crois à ce que la raison finisse par l'emporter pour que la confiance et la sérénité regagnent nos foyers.

Comme je vous l'ai précisé lors d'articles précédents, notre collectivité connaît des difficultés financières. Ce n'est pas la seule malheureusement. D'autres EPCI, Départements, Régions sont dans des situations tout aussi complexes.

Nous avons fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. J'ai présenté le rapport final aux élus communautaires le 19 décembre 2024. Quoi qu'en disent certains, tout n'est pas insurmontable et les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes ne font que corroborer les propositions et affirmations que je me suis efforcé à mettre en place depuis plusieurs années, mais malheureusement refusées par certains. Vous pouvez télécharger ce rapport sur le site internet de la CCIVS ou venir le consulter dans ses locaux.

Malgré cette situation, vous noterez que nous continuons d'œuvrer pour nos enfants, nos jeunes, nos seniors et notre population afin de répondre aux attentes et améliorer leur quotidien. De par les actions menées décrites à l'intérieur de ce document, notre collectivité est souvent citée en exemple par les services de l'Etat pour les opérations que nous mettons en place et conduisons sur notre territoire.

Je souhaite que la responsabilité des élus entraîne la prise de décisions qui s'imposent et que méritent notre beau territoire et ses administrés.

Il nous faut être optimiste, garder l'espoir et croire en l'avenir.

Bien cordialement.

Le Président,
Jean-Michel MAGNE

Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)

Le 26 Septembre 2024, le Conseil Communautaire a voté la révision des bases minimales de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 17 voix pour, 11 contre et 1 abstention.

Comment est calculée la CFE et qui est concerné ?

La Cotisation Foncière des Entreprises est un impôt qui concerne toutes les entreprises et sociétés sur le territoire, qui sont immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés.

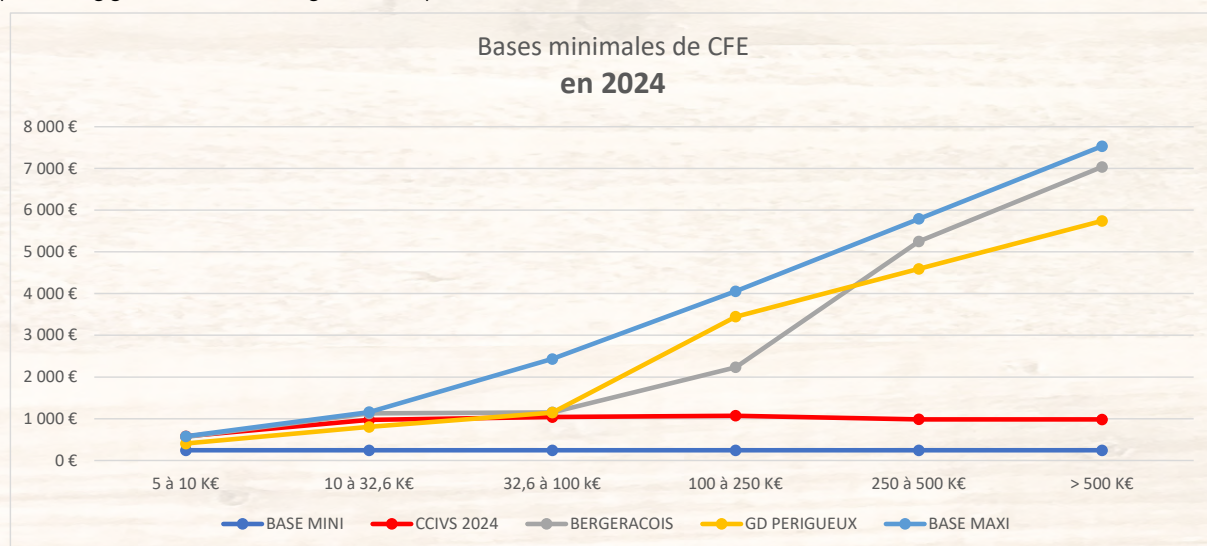
Le principe de calcul repose sur une valeur cadastrale des locaux professionnels avec une prise en compte :

- de la surface du local professionnel ;
- de la localisation du bien ;
- de la nature de l'activité.

Cependant, pour les entreprises qui ont très peu ou pas de foncier professionnel (par exemple les professions qui sont exercées à domicile ou dans de très petits locaux), à défaut d'avoir une valeur cadastrale de référence, la législation prévoit une modulation basée sur une valeur locative minimale, par tranche de Chiffre d'Affaire (CA). Cette valeur locative est encadrée par la loi avec un montant minimum et un montant maximum. Il revient aux collectivités – en l'occurrence à la CCIVS pour notre territoire – de placer le curseur pour chaque catégorie d'entreprises par tranches de Chiffre d'Affaire.

**Et c'est cette question qui était au cœur du vote du 26 Septembre 2024 :
l'harmonisation des bases minimales qui concernent 30% des entreprises du territoire de la CCIVS.**

Une fois que la collectivité a déterminé la base minimale par tranche de Chiffre d'Affaires (CA), il est appliqué sur cette base le taux d'imposition de la collectivité : 26.41% pour la CCIVS (27,76% pour le Grand Périgueux et 27.82% pour l'agglomération Bergeracoise).

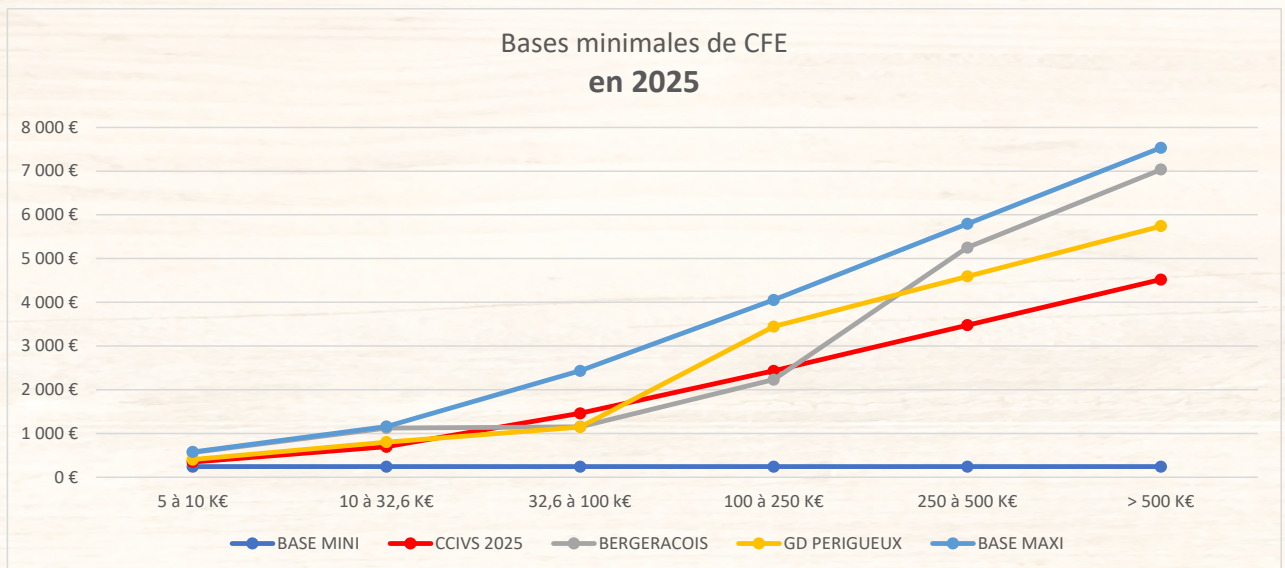


La situation actuelle de la CCIVS (en rouge) nous montre une anomalie avec une courbe descendante. Ainsi, pour les entreprises qui n'ont pas ou peu de foncier, plus elles réalisent de Chiffre d'Affaire (CA), moins elles paient de CFE !

Les élus communautaires ont donc souhaité voter, à la majorité, en faveur d'une harmonisation de ces bases minimales de la CFE, suite à cette anomalie relevée, d'une part par un grand nombre d'élus de la Commission Finances et, d'autre part, par la Chambre Régionale des Comptes. Sur les territoires voisins, la cohérence veut que l'impôt soit calculé proportionnellement au montant du CA, ce qui est plus juste et plus équitable.

Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)

Situation des bases minimales votées avec effet au 1^{er}/01/2025



Cette proposition, votée à la majorité des élus communautaires, permet une harmonisation équilibrée dans le sens suivant :

- Une baisse de fiscalité pour les 2 premières tranches de C.A. (< 32 600 €)
- Un maintien de la seconde tranche (62 600 € à 100 000 €)
- Une hausse pour les 3 dernières tranches (> 100 000 €)

Information sur la dernière tranche (> à 500 000 € de chiffre d'affaire)

En plus de la CFE, ces entreprises sont également soumises à la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). La baisse du taux d'imposition à la CVAE a été amorcée par l'Etat dès 2021, jusqu'à la suppression totale de cette cotisation prévue au 1^{er} janvier 2027.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le produit de la CVAE est affecté au budget général de l'État.

Corrélativement, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les départements, qui ne perçoivent donc plus le produit de la CVAE, se voient attribuer une compensation correspondant à une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Comme toute compensation, les collectivités ne seront pas gagnantes sur le long terme et ces dernières perdent donc un levier fiscal au même titre que la taxe habitation pour les particuliers.

Ainsi, cette catégorie d'entreprises ne sera pas fortement impactée par l'augmentation de CFE, du fait de la suppression de la CVAE.

Autour de chez nous (ex. : le Grand Périgueux)

Si demain la CCIVS devait intégrer le Grand Périgueux, les entreprises du territoire seraient condamnées, de fait, à une augmentation fiscale plus importante que ce qui a été voté le 26 Septembre par les élus communautaires.

Par exemple, une entreprise réalisant plus de 500 000 € de Chiffre d'Affaire (CA) paie actuellement 259 € de CFE sur la CCIVS. Avec l'harmonisation des bases minimales, elle paiera environ 1 200 € alors qu'au Grand Périgueux la cotisation serait d'environ 1 600 €, dans la mesure où les bases de la communauté d'agglomération sont plus élevées que celles de la CCIVS.

Taxe G.E.M.A.P.I.

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) dispose que la compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI) est exercée par les EPCI à fiscalité propre.

La compétence GEMAPI est définie par les compétences citées aux alinéas suivants de l'article L211-7 du Code de l'environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- Défense contre les inondations et contre la mer ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les EPCI peuvent, selon les dispositions de l'article 1530 bis du Code général des impôts, instituer et percevoir une taxe en vue de financer la GEMAPI. Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Depuis 2018, la CCIVS exerce la compétence GEMAPI et dispose donc de la faculté d'instaurer la taxe afférente. Ce sont donc près de 700 000 € qui ont été, jusque-là, pris entièrement en charge par le budget de la CCIVS.

Par délibération en date du 26/09/2024, le Conseil communautaire, par 18 voix POUR et 13 voix CONTRE, a décidé d'instituer la taxe GEMAPI sur le territoire de la CCIVS et d'en fixer le produit attendu pour 2025 à 102 900 €. L'administration fiscale est ensuite chargée d'assurer auprès des contribuables la répartition de ce produit sur les 4 taxes de la fiscalité directe locale (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises).



Consultez le rapport définitif

→ www.ccivs.fr

Chambre régionale
des comptes
Nouvelle-Aquitaine



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ISLE-VERN-SALEMBRE-EN- PÉRIGORD

(Département de la Dordogne)

Exercices 2019 et suivants

Le présent document a été délibéré par la chambre le 5 septembre 2024.

Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.)

Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

La CRC a pointé la problématique de gouvernance au sein de la communauté de communes et attire l'attention sur le fait que la CCIVS s'est développée sur la base d'une fusion qui sert les intérêts des communes plutôt que le territoire intercommunal (CCIVS) qui pourtant assure la majorité des compétences.

Ce problème a eu dès sa création une incidence sur les finances de la collectivité.

Charges transférées en 2014

Les premières estimations des charges transférées ont ainsi dû être corrigées dès 2018 pour prendre en compte des dépenses qui n'avaient pas été incluses en 2014. Cette première correction, sur les charges de fonctionnement des compétences transférées à la CCIVS, a permis de récupérer 220 000 € à compter de 2018 (le fonctionnement de l'intercommunalité a donc souffert de ce manque de ressources durant ses 4 premières années de fonctionnement, soit une perte de **880 000 €**).

Le manque de solidarité communautaire a été mis en évidence par la CRC.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Pour permettre à certaines communes de ne pas y perdre sur la fiscalité répartie au moment de la fusion des trois intercommunalités en 2014, il a été convenu d'utiliser le dispositif de la DSC pour pallier ce manque.

Ainsi, ce sont 402 000 € qui ont été versés chaque année par la CCIVS et répartis entre les 16 communes de 2017 à 2024, ce qui correspond à **3 216 000 €** qui ont par conséquent fait défaut aux ressources de l'intercommunalité.

Le Président a donc tenté de mettre fin à ce versement qui n'est pas obligatoire pour une communauté de communes. A trois reprises, la majorité qualifiée n'a pas été obtenue (2/3 des votants), obérant d'autant la capacité d'autofinancement de la collectivité, relevé pourtant dans le rapport de la CRC (dernier vote en date : 19 décembre 2024).

Le rapport démontre également que l'évaluation des charges transférées, pour ce qui concernait les dépenses d'investissement, a également fait l'objet, au moment de la constitution de la CCIVS, d'une sous-estimation du fait même de l'impossibilité d'obtenir une majorité d'accord des élus s'il avait fallu prendre en compte l'entièreté des besoins pour assurer l'entretien et le renouvellement des bâtiments et matériels transférés. En effet, sur les 37 bâtiments transférés à la CCIVS, 23 sont considérés comme énergivores (7 E, 4 F et 12 G).

Pour illustrer ce déséquilibre, la CCIVS a investi – entre 2014 et 2023 – plus de 16,4 Millions d'€uros sur les compétences transférées, pour lesquels elle a reçu 7 Millions d'€uros d'attribution de compensation versées par les communes, près de 2 Millions d'€uros de subventions et 2,5 Millions d'€uros de FCTVA, soit un reste à charge de **5 Millions d'€uros**.

Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.)

Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

La CRC a également pointé des dysfonctionnements liés au recours à des agents communaux mis à disposition.

Les agents mis à disposition (MAD) par les communes

En effet, le transfert de compétence d'une commune à un EPCI entraîne le transfert du service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre.

Ainsi, des conventions ont été conclues entre les communes et la CCIVS pour la mise à disposition partielle d'agents qui exercent leurs activités sur des missions communales et sur des missions concernant les compétences transférées à la communauté de communes.

L'EPCI reverse à la commune le montant des charges correspondant à cette mise à disposition dans des conditions définies au moment de la fusion et retranscrites dans une convention préétablie. 86 agents communaux sont ainsi mis à disposition de la CCIVS par les communes. Ils représentent 39 équivalents temps plein.

La quotité de mise à disposition des agents est disparate (entre 5 % et 90 % du temps de travail de l'agent concerné), ce qui implique des difficultés pour assurer la répartition des tâches de ces agents entre l'EPCI et les communes.

Cette organisation rend impossible la direction et la surveillance des missions des personnels mis à disposition de la CCIVS.

La CRC estime à 400 000 € le montant des MAD dont la collectivité pourrait se passer (équivalent à 30 agents mis à disposition sur les 86) ; et elle invite la communauté de communes à établir ses véritables besoins en matière de personnel affecté à la voirie et aux bâtiments, en se dotant d'une équipe d'agents à majorité communautaire et en réduisant le recours aux agents mis à disposition qui est favorable aux communes et pas à l'intercommunalité.

Conclusion :

On peut alors accuser le Président de la CCIVS de mauvaise gestion, mais il faut admettre qu'avec 9 796 000 € non perçus (GEMAPI + charges transférées en fonctionnement et en investissement + DSC) par manque de solidarité des communes vers l'intercommunalité, comme souligné dans le rapport de la CRC, la mission apparaît impossible si rien ne change.

D'autant plus que les décisions à prendre pour permettre à la collectivité de sortir la tête de l'eau et envisager enfin la planification de projets communautaires structurants, ne parviennent pas à être adoptées, faute de majorité suffisante.

Afin d'avoir encore plus d'éléments permettant à la communauté de communes d'exercer ses missions dans de meilleures conditions, le Président a souhaité réunir la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) afin qu'elle réalise une nouvelle évaluation des charges liées aux compétences transférées à la CCIVS, ce dans l'objectif :

- d'apporter des éléments permettant au conseil communautaire de prendre des décisions éclairées quant à d'éventuelles restitutions de compétences aux communes ;
- d'apporter les éléments nécessaires à une révision libre des attributions de compensation

Cette commission commence son travail dès ce mois de janvier.

Le pôle SOCIAL et JEUNESSE

La Communauté de communes développe des interventions avec son réseau de partenaires à destination des seniors du territoire. Soutenue par la CARSAT, la CCIVS répond aux demandes des habitants de plus de 55 ans sur des questions comme la préparation à la retraite, le logement, la santé, l'activité physique, le lien social... Des ateliers, des conférences, des temps de convivialité sont mis en place tout au long de l'année par le pôle social.

Retour en images sur les ateliers seniors

Des ateliers de prévention-sécurité routière, remise à niveau du code de la route, test de conduite, atelier prévention alcool et réactiomètre (Préfecture de Dordogne, CIAS, Auto-école Fauvel).

Des séances de découverte de l'équithérapie au centre La Faye à Léguillac-de-l'Auche.



Ateliers et débats pour se questionner sur son lieu de vie

4 rencontres ont été proposées grâce au partenariat noué par la CCIVS avec l'association Territoires des Possibles. Les participants ont pu échanger sur leurs lieux de vie actuels et leurs besoins qui évoluent avec l'avancée en âge. Plusieurs solutions ont été présentées aux participants pour peut-être envisager de faire évoluer leur domicile ou emménager dans un lieu plus adapté.



Concernant le logement, des dispositifs d'accompagnement existent pour réaliser des démarches, solliciter des aides, adapter son logement : prenez contact avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale qui pourra vous aider ou vous orienter vers le bon interlocuteur au 05.53.80.86.86 - cias@ccivs.fr

Le pôle SOCIAL et JEUNESSE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale met en place des ateliers collectifs thématiques auprès des habitants accompagnés dans le cadre de leurs démarches administratives, socio-économiques, d'emploi...

En 2024, deux thématiques ont été abordées : le coût de l'énergie et le coût des denrées alimentaires.

Atelier économies d'énergies

En réponse à l'augmentation des tarifs de l'énergie, le CIAS s'est associé à EDF dans le cadre d'une convention pour accompagner les ménages dans la gestion de leur budget lié à l'énergie. Un atelier sur les économies d'énergie a été animé le 19 novembre 2024.



Atelier « cuisinons à petits prix »

Suite à l'augmentation du coût des denrées alimentaires, de nombreuses personnes sont confrontées à la nécessité de revoir leur mode d'alimentation, de trouver des solutions pour maîtriser le budget consacré à l'alimentation, voire de se tourner vers des dispositifs de solidarité. Un partenariat entre le CIAS et les Restos du cœur a permis de déployer des ateliers culinaires dont l'objectif était de cuisiner un repas complet à moins de 2 € par personne, avec des produits simples et sains.

A raison d'un atelier par mois, les participants ont proposé et découvert des recettes de saison, partagé leurs expériences, échangé des techniques pour transformer les produits et dégusté leurs réalisations, qu'ils pourront ensuite reproduire à la maison.



Le pôle SOCIAL et JEUNESSE

La Semaine Bleue du 30 septembre au 4 octobre 2024

Merci aux élus, partenaires et bénévoles du réseau « Tisseurs de lien social » pour leur mobilisation et aux seniors pour leur participation !



Le pôle SOCIAL et JEUNESSE

Le service de portage de repas



Chaque jour, des repas complets et équilibrés sont livrés par les agents de portage de repas auprès des 150 bénéficiaires du service. Le service comprend 4 agents, une coordinatrice et trois agents de portage.

Les repas sont réalisés par la cuisine centrale de Neuvic et livrés en liaison froide dans le réfrigérateur des bénéficiaires par les agents. Mais au-delà de la livraison du repas, les agents sont aussi à l'écoute des bénéficiaires qu'ils visitent 4 fois par semaine et avec lesquels des relations de confiance s'installent. Cette présence régulière permet de porter une attention particulière à l'évolution des situations au domicile, de pouvoir informer les proches et les partenaires ou de simplement lutter contre le sentiment d'isolement.

Information : cias.portage@ccivs.fr – 05.53.53.18.45



Inclusion numérique – Accès, équipements et usages au cœur des échanges

La CCIVS tente de répondre aux besoins d'accès, d'accompagnement et d'équipement numérique en déployant une feuille de route 2025-2027 qui s'inscrit dans la feuille de route construite par la Préfecture de Dordogne.

Judi 19 décembre, les élus et les agents et bénévoles des structures du territoire se sont réunis pour réaliser un premier diagnostic des besoins.

Un plan d'actions est en réflexion pour apporter des solutions concrètes aux besoins des habitants (équipements, accessibilité, usages, démarches en ligne...).

Le travail se poursuivra en 2025 pour aboutir à des actions concrètes pour les habitants.

En tant qu'habitant, vous pouvez participer à cette démarche : vous pouvez faire remonter vos besoins, vos difficultés ou vos propositions sur le sujet auprès du pôle social de la CCIVS.

Contact : 05 53 80 86 86 – cias@ccivs.fr



Le pôle SOCIAL et JEUNESSE

La lutte contre les violences

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la CCIVS poursuit les actions de sensibilisation sur le sujet des violences à caractère sexiste et sexuel.

Pour rappel, la CCIVS est la première communauté de communes de Dordogne à avoir signé, fin 2019, un contrat de mobilisation dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en Dordogne.

En signant ce contrat, les élus de la Communauté de Communes ont fixé des orientations :

- Améliorer la connaissance des Violences Intrafamiliales
- Sensibiliser et communiquer auprès du grand public et des scolaires
- Faire connaître l'information, mobiliser le partenariat

Sensibilisation des professionnels et bénévoles du territoire

Composé de travailleurs sociaux, de bénévoles associatifs, d'animateurs, de gendarmes, d'accompagnants sociaux... le réseau de lutte contre les violences intrafamiliales se forme et se réunit tout au long de l'année.

En octobre et novembre, ce sont 17 agents de la Communauté de communes qui ont eux-aussi été sensibilisés.



Création d'une pochette de fiches à destination des élus, des professionnels et des bénévoles



Cet outil permet de donner des informations synthétiques, pratiques, utiles sur la manière d'accueillir, d'écouter, d'informer et d'orienter les potentielles victimes de violences sexistes ou sexuelles ou leurs proches. Ce kit va être distribué fin 2024 et début 2025 auprès des élus et des secrétaires de mairie des 16 communes de la CCIVS, auprès des personnels de la CCIVS au contact du public, auprès des partenaires institutionnels et associatifs du territoire.

Campagne de communication pour sensibiliser et transmettre les informations utiles aux habitants en novembre

10 000 poches de pain qui ont été distribués dans les boulangeries du territoire sur lesquelles on peut retrouver :

- Le violentomètre, outil permettant de « mesurer » si une relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences. Il a été créé par le Centre Hubertine Auclert, le département de la Seine-Saint-Denis, la ville de Paris, l'association En Avant Toute(s) et la Région Ile-de-France.
- Les coordonnées des structures vers lesquelles se tourner en cas de besoin.



Le pôle SOCIAL et JEUNESSE

Sensibilisation des jeunes

L'Espace Jeunes de la CCIVS s'est associé aux Francas de Dordogne pour mettre en place un cycle d'ateliers sur le thème des violences. Les sujets comme les violences, le consentement, les relations amicales et amoureuses, ont été abordés à travers des ateliers participatifs et créatifs permettant aux jeunes de s'emparer des sujets qui les touchent au quotidien. Ce sont d'ailleurs des jeunes qui ont fait remonter le besoin d'un espace d'échanges sur cette question et qui ont choisi les thèmes qu'ils souhaitaient aborder.

9 séances ont été mises en place et des productions concrètes réalisées par les jeunes ont permis la création d'une exposition. Les jeunes investis dans le projet et leurs animateurs ont accueilli le public pour leur présenter la démarche, engager la discussion et poursuivre ainsi la sensibilisation de tous.



Le pôle SOCIAL et JEUNESSE

Café Parents à l'Espace Jeunes : Projet Robocup

Suite à la compétition Robocup qui s'est déroulée tout au long de l'année, le Président Jean Michel Magne a remis les diplômes aux jeunes engagés dans ce projet, en présence des parents.

Un temps de démonstration du robot, un échange autour de photos langage sur la technologie et un verre de l'amitié ont animés ce temps convivial.

Depuis 2022, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement Nouvelle-Aquitaine, l'Espace jeunes communautaire développe l'accès aux technologies numériques à travers l'accompagnement d'équipes de jeunes dans une compétition de programmation robotique : la Robocup.

A l'édition régionale, 6 jeunes ont remporté la 1^{ère} place dans la catégorie Rescue Maze Entry

A l'édition nationale, les jeunes ont remporté :

- Le Prix « de la créativité » pour l'équipe R2D2 dans la catégorie Rescue Maze

- Le Prix « de la persévérance » pour l'équipe Robocute dans la catégorie Rescue Line Entry

Les éditions 2025 semblent de bon augure avec des jeunes motivés !

Bravo aux jeunes pour leur investissement et aux animateurs accompagnateurs

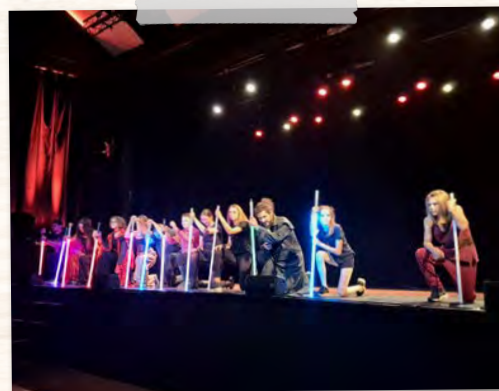


Spectacle théâtral de sabre laser

Une centaine de personnes s'est déplacée le vendredi 25 octobre pour assister au spectacle théâtral de sabre laser proposé par les jeunes fréquentant l'Espace jeunes communautaire sur la scène de La Fabrique à Saint-Astier.

De la création des décors, à l'écriture de la mise en scène en passant par l'expression scénique, les adolescents ont pu montrer leurs capacités à occuper l'espace et à s'investir intensément dans un projet.

Merci aux partenaires, notamment Mickael Dassas, maître d'armes de l'association L'âme des armes, référent et formateur national en escrime, Pierre Bizeau de La Ligue de l'enseignement et la Mairie de Saint-Astier.



Le pôle SOCIAL et JEUNESSE

Aide au BAFA - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

En 2025, la CCIVS a décidé de reconduire le projet de BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) de Territoire en partenariat avec l'association des Francas de la Dordogne.

Cette formation s'adresse aux jeunes du territoire à partir de 16 ans qui souhaitent se former dans les métiers de l'animation.

Le BAFA se déroule en 3 sessions :

→ 1^{ère} session de formation générale (8 jours) qui permet d'acquérir les notions de bases afin d'assurer les fonctions d'animation et en matière de réglementation et d'encadrement de groupe tout en appréhendant les orientations et attendus de la CCIVS en matière d'accueil de mineurs. Cette session est programmée en juin 2025 et est prise en charge par la CCIVS.

→ 2^{ème} session pratique (14 jours) : stage qui permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation au sein d'une structure communautaire.

→ 3^{ème} session d'approfondissement (6 jours) sur la consolidation et l'analyse des acquis et besoins de formation. Cette session est à la charge du jeune.

Renseignement et inscription : Pôle Jeunesse CCIVS - 05 53 80 86 86

Temps d'échanges entre Monsieur le Préfet et les jeunes volontaires

→ Pour répondre à l'invitation du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Dordogne, trois jeunes engagées dans des missions d'intérêt général au sein de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre ont été accueillies à la Maison de la Jeunesse de la ville de Périgueux, le mercredi 18 septembre pour un temps d'échanges avec Monsieur le Préfet.

Accompagnées par Jean-Michel Magne, Président et Jacques Ranoux, Vice-Président ainsi que par leur tutrice et référente du dispositif, elles ont pu témoigner de leur parcours avant leur engagement dans le service civique et surtout exprimer les enseignements qu'elles ont tirées de cette expérience pour consolider leur projet d'avenir.

Un grand merci aux jeunes pour leur participation !



Inscriptions à l'Espace Jeunes

Les inscriptions à l'Espace Jeunes communautaire sont OBLIGATOIRES les mercredis après-midi (12h-18h30) et pendant les vacances scolaires (8h-18h30) ainsi que pour la navette !

Réservations par mail espacejeunes@ccivs.fr ou par téléphone au **06.78.40.38.83**
Une confirmation vous sera envoyée.

Le dossier administratif est à compléter, à signer et à renvoyer avec les justificatifs demandés.
Il est téléchargeable sur le site de la CCIVS : www.ccivs.fr ou sur demande auprès de l'Espace Jeunes.

Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CoTEAC)

Suite à la signature du CoTEAC par la CCIVS, tout au long de l'année des parcours artistiques et culturels sont mis en place pour tous les habitants et particulièrement les enfants et les jeunes sur le territoire intercommunal, en partenariat avec : le CRAC, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence culturelle Dordogne-Périgord, le Conseil Départemental de la Dordogne, la CAF de la Dordogne, la ligue de l'enseignement de la Dordogne, le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de l'Agriculture.

Interventions dans les écoles de la CCIVS - Novembre-Décembre 2024

Parcours Auprès de Mon Arbre - Terra Incognita

→ - Intervention de Jean-Claude Nouard, ancien forestier.

Atelier en classe pour parler de l'arbre, de la forêt et de son fonctionnement. Les premiers ateliers abordent l'aspect plutôt scientifique et local avant d'entamer plus tard dans l'année les aspects techniques et artistiques.

- Intervention de Charlène Koob, ingénieure agronome.

Après avoir découvert de quoi est composé un arbre, ce qu'est une forêt et son rôle dans notre environnement, les jeunes participent activement à une plantation d'arbres dans leur commune. Ils en apprennent davantage sur les essences sélectionnées par les mairies et contribuent concrètement à enrichir leur territoire. **Cet événement, ouvert à tous, est une belle occasion de sensibilisation à la nature et de partage convivial autour de cette action symbolique et durable.**



Parcours Arts Préhistoire et Archéologie

→ Intervention du Musée National de Préhistoire. Les élèves examineront et classeront divers objets comme des ossements et des outils préhistoriques. Ils réfléchiront ensuite à la place de l'humain parmi les êtres vivants. Plus tard dans l'année, deux compagnies viendront approfondir leurs connaissances sur la préhistoire et l'archéologie.



Le pôle ÉDUCATIF

Exposition Hervé Tullet avec la médiathèque municipale de St-Astier

Toutes les classes de l'école de Gimel ont été accueillies par la médiathèque de Saint-Astier pour l'exposition "Jeu de Sculpture" autour des œuvres de l'auteur jeunesse Hervé TULLET.

Outre l'exposition, le personnel de la médiathèque a travaillé sur la réalisation d'un décor global fait de formes simples et de couleurs primaires issues des albums de l'auteur.

La simplicité du décor et l'explosion de couleurs au service de la mise en scène ont immergé les enfants dans l'univers ludique et graphique de l'illustrateur.

La sélection de quelques 70 livres présentés a également proposé une expérience de lecture où tous les sens des enfants sont mis en éveil ; plusieurs jeux et livres d'activités ont invité petits et grands à jouer avec l'art et à exprimer leur créativité



Projet pédagogique : culture et récolte à la ferme



Françoise David-Testud, élue MSA Dordogne Lot & Garonne et Kevin Berthelot des jardins bio du Verdier ont accueilli et accompagné 170 enfants de l'école Mounet-Sully de Saint-Astier, dans un projet autour de la courge et les cucurbitacées.

Les écoliers ont été initiés à la culture puis à la récolte de différentes variétés de courges, qu'ils ont ensuite cuisinés en différents plats (soupes, gratins, desserts) avec leurs enseignants.

Le résultat de ce projet pédagogique a été présenté aux parents autour d'une soupe à la courge, d'affiches explicatives, de travaux d'arts plastiques et d'un recueil de recettes.



Le pôle ÉDUCATIF

Octobre Rose

Les enfants des ALSH "Les petits Loups" à St Léon-sur-l'Isle et "Les castors Juniors" à Neuvic-sur-l'Isle ont confectionné des objets qui ont été mis à la vente le jour des randonnées organisées pour Octobre Rose.

Les recettes récoltées avec les associations organisatrices lors de ces actions ont été reversées à La Ligue Contre le Cancer Dordogne, soit un chèque de 7 403,00 €.



Le pôle ÉDUCATIF

Noël dans les ALSH de la CCIVS

Les enfants des centres de loisirs ont assisté au spectacle « Un miracle de Noël 2 », de la compagnie « Les Rêves de MATEIS », à la salle des fêtes de Saint-Léon-sur-l'Isle et « La renne de Noël autour du monde » mené par « La compagnie des loges » à Neuvic-sur-l'Isle.

Le père-noël est également passé rendre visite aux enfants.



Le pôle ÉDUCATIF

Journée de Noël dans les crèches de la CCIVS



Spectacle de fin d'année au Relais Petite Enfance

Les assistantes maternelles du Relais Petite Enfance de la CCIVS ont créé et interprété un spectacle de Noël.

Parents, enfants, assistantes maternelles étaient nombreux à la salle des fêtes de Saint-Germain-du-Salembre, mise à disposition gratuitement par la mairie pour l'occasion.



Conférence "L'agressivité de mon enfant"

Le Relais Petite Enfance organise une conférence sur le thème : "L'agressivité de mon enfant", la comprendre pour mieux l'accompagner", le **JEUDI 13 FEVRIER 2025 à 20h à la salle des fêtes de St-Léon-sur-l'Isle.**

Elle sera animée par Héroïse JUNIER « La psy contre-attaque », Psychologue-Docteur en psychologie de l'enfant.

Gratuit - Ouvert à tous

Pour des raisons d'organisation, inscription conseillée : <https://50q6ia80.forms.app/inscription-la-conference-sur-la-petite-enfance>

Plus d'information :

R.P.E. (Relais Petite Enfance) CCIVS
06 77 74 91 73 - rouldoudou@ccivs.fr



RELAIS PETITE ENFANCE

CONFÉRENCE

L'agressivité de mon enfant : la comprendre pour mieux l'accompagner



Jeudi 13 février
20h

ST LÉON SUR L'ISLE
Salle des fêtes

avec **Héroïse JUNIER**
« La psy contre-attaque »
Psychologue
Docteur en psychologie de l'enfant

GRATUIT
Inscription conseillée (via le QR code)



Les manifestations d'agressivité sont fréquentes et bénignes durant la petite enfance. Pour autant, elles peuvent mettre les adultes, parents et professionnels, en grande difficulté ! Les recherches scientifiques nous indiquent que l'évolution de cette agressivité dépend en grande partie de l'entourage de l'enfant, de ses réactions.

Comment réagir quand un enfant a un comportement agressif ? Quand s'inquiéter ? Cette conférence sera l'occasion pour vous, parents et professionnels, d'avoir enfin des réponses à vos questions !

R.P.E. (Relais Petite Enfance) CCIVS
06 77 74 91 73
rouldoudou@ccivs.fr

Isle Vern Salembre
Communauté de Communes

Dordogne
PÉRIGORD

www.ccivs.fr

Conception : Service Communication CCIVS - Ne pas jeter sur la voie publique

Le pôle ÉDUCATIF

Rencontre avec Marie-Louise Darrouzes



Les enfants des deux classes de l'école de Chantérac ont partagé un moment convivial et de partage, lundi 16 décembre pour un goûter de Noël avec Madame Marie-Louise Darrouzes que nous avons eu l'honneur de rencontrer dans le cadre du projet Résistance en Périgord, en début d'année scolaire.

L'équipe enseignante et les enfants remercient Monsieur Bourland et Monsieur Larüe-Charlus de l'Association les patrimoniales de la Vallée du Salembre qui ont permis cette rencontre possible.

Visite du Conseil Départemental de la Dordogne

Dans le cadre du projet d'école "découverte des institutions", les enfants des deux classes de l'école de Chantérac ont été accueillis mardi 10 décembre au Conseil Départemental de la Dordogne. Cette sortie contribue pleinement au parcours citoyen de chacun des élèves.

L'équipe enseignante adresse ses plus vifs remerciements à Monsieur Jean-Michel Magne, vice-président, pour son accueil et sa sympathie.



Le pôle ÉDUCATIF

Présentation du jeu "Circino" dans les ALSH de la CCIVS



A l'initiative de Carole Mayan, responsable de la ludothèque de la CCIVS, les enfants des ALSH de St-Léon-sur-l'Isle et de Gimel à Saint-Astier ont pu découvrir "Circino, le Chasseur de Trésors - Destination Dordogne".

Ce jeu de plateau familial accessible à tous, prend la forme d'une chasse aux trésors dans 36 communes de la Dordogne. Jeu conçu par creacom Games en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne.

Plus d'informations et pré-commande :
<https://www.creacomgames.com/circino-24>

Interventions sportives dans les écoles et ALSH

Gregory Cario et Nicolas Jacquet, animateurs sportifs de la CCIVS, proposent des interventions sportives dans les écoles et centres de loisirs du territoire.



Piscines Communautaires

Point sur les travaux

La gestion des deux piscines publiques, situées à Neuvic-sur-l'Isle et Saint-Astier, a fait l'objet d'un transfert de compétences vers la CCIVS dès sa création, en 2014. Ce transfert de compétences implique l'entretien des structures (tant en fonctionnement qu'en investissement) et la gestion des équipes en place.

Ces deux équipements nécessitent, à court ou moyen terme, de nouveaux investissements.

La piscine de Neuvic-sur-l'Isle

Cet été, un bureau d'études, mandaté par la commune dans le cadre du diagnostic d'assainissement collectif, a effectué un contrôle à la piscine de Neuvic-sur-l'Isle. Ce contrôle a confirmé que cet équipement n'était pas entièrement raccordé au réseau public d'assainissement collectif. Des travaux de raccordement de la partie toboggans devront par conséquent être rapidement réalisés.

La piscine de Saint-Astier

Depuis de nombreuses années, la piscine est considérée vieillissante et vétuste. Elle est devenue inadaptée aux nouveaux besoins de la population locale et environnante. La coupole connaît de nombreux problèmes techniques, et son coût de maintenance s'avère élevé. L'équipement n'est plus aux normes, notamment au regard des réglementations pour l'accueil des Personnes à Besoins Spécifiques.

Ces dernières années, l'état de la piscine de Saint-Astier s'est encore dégradé. A tel point, que la CCIVS fait venir chaque année, depuis trois ans, un bureau d'études Structures et Fluides afin qu'il dresse un diagnostic structurel de l'équipement et qu'il examine l'évolution des désordres constatés.

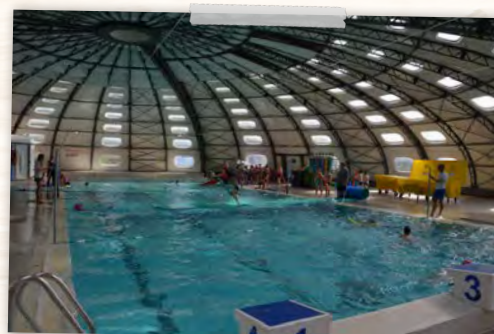
Des travaux ont été préconisés, notamment parce que des infiltrations d'eau constatées entraînaient des désordres, affectant l'ouvrage structurel à long terme. Des reprises d'étanchéité ont été réalisées pour limiter les fuites d'eau.

Le désaffleurement constaté de la dalle haute de la galerie technique a nécessité la pose d'étais qui n'étaient plus correctement fixés. Un re-étalement de toute la zone a donc été réalisé en 2021. Toutes les suspentes corrodées ont été reprises à neuf. La galerie a été étayée sous le grand bain afin d'éviter un affaissement complémentaire de la plage.

Lors de sa dernière visite en 2024, le bureau d'études a notamment constaté :

- Des défauts dans les revêtements des plages et bassins en carrelage présentant des risques de coupures pour les mains et les pieds des utilisateurs ;
- Une détérioration rapide de la coupole de la piscine avec pour conséquence un « hors d'eau » et une isolation obsolète ;
- Des fuites d'eau sous la structure avec, bien entendu, un impact sur la consommation d'eau de l'établissement.

L'estimation des travaux urgents destinés à faire cesser ces désordres s'élève à environ 80 000€.



La CCIVS va faire réaliser ces travaux courant 2025 lors des périodes de fermeture de la piscine.

Piscines Communautaires

Remise Diplôme du jeune sauveteur

Les élus, les éducateurs sauveteurs du Département de la Dordogne et de la CCIVS ont remis leurs diplômes aux enfants de l'école départementale des sports d'ISSAC et de MONTPON.

Ils ont été accueillis tous les mercredis matins de juin à septembre pour s'initier à diverses activités sportives, encadrées par un Educateur Sportif Départemental. Puis ils ont bénéficié d'un cycle de 6 séances les mercredis d'octobre et novembre, encadré par les MNS (Maîtres-Nageurs Sauveteurs) de la piscine intercommunale à Saint-Astier.

Ce partenariat entre la CCIVS et le Conseil Départemental de la Dordogne permet d'apprendre aux enfants de 8 à 11 ans les bons gestes pour protéger une victime d'un danger et alerter les secours.



Goûter de Noël de l'école de natation de la CCIVS



Un goûter de Noël a été organisé pour les enfants de l'école de Natation "Les Hippocampes".

L'objectif des hippocampes est d'améliorer et de développer les techniques de natation chez l'enfant, ainsi que les habilités motrices.

55 enfants de 6 à 11 ans sont accueillis tous les mardis de 17h40 à 18h20 et abordent les thèmes suivants :

- Natation sportive (4 nages : Crawl/dos/Brasse/Papillon)
- Sauvetage (technique de remorquage, sortie d'eau avec mannequin de sauvetage,...)
- Water Polo (technique de déplacement, matchs)

Les enfants ont reçu à cette occasion un sac de piscine, un gobelet et un stylo.



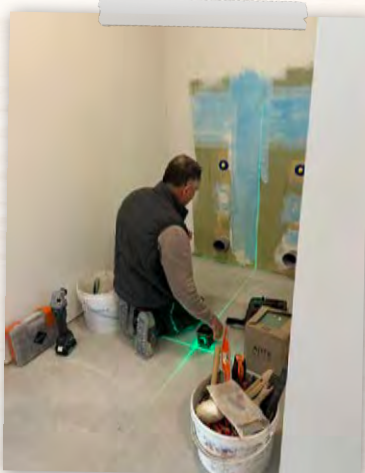
Le pôle Technique

Construction d'une classe UEMA à Neuvic-sur-l'Isle

Dans le cadre de la mise en œuvre du 3^{ème} plan autisme 2013/2017, la CCIVS a été sollicitée en vue d'assurer l'accueil de 7 enfants autistes dès la rentrée 2023 au sein de l'école maternelle intercommunale située à Neuvic-sur-l'Isle. La Communauté de communes Isle Vern Salembre en Périgord a accepté de relever ce défi en décidant la construction d'une classe dédiée au sein de l'école maternelle de Neuvic-sur-l'Isle.

Afin de pérenniser le dispositif, et grâce à l'obtention des aides financières de l'Etat et du Conseil Départemental de la Dordogne, les travaux de construction et d'aménagement de cette classe ont été réalisés pour un coût total de 245 127 € HT (incluant la reconstruction du préau durant le 1^{er} trimestre 2025).

L'équipe pédagogique et enseignante, ainsi que les élèves, vont faire leur première rentrée dans cette nouvelle classe lundi 6 janvier 2025.



Le pôle Technique

Le centre de Santé

Les travaux du centre de santé communautaire à Saint-Léon-sur-l'Isle avancent malgré les aléas climatiques. Son ouverture est estimée pour la mi-année 2025. La CCIVS et le Conseil départemental travaillent conjointement pour préparer cette ouverture et accueillir les futurs patients.

Des informations complémentaires seront communiquées courant 2025. Le coût des travaux de construction s'élève à 800 000 € HT. La CCIVS a obtenu des aides de l'Etat, de la Région et a également sollicité l'Europe et le Département.



Le pôle Technique

Travaux

Cette année les élus ont mis l'accent sur la sécurisation des écoles ; des travaux d'investissements ont été consacrés à la mise en place de film ou volets au niveau des fenêtres de certains établissements comme à Neuvic-sur-l'Isle, Montrem, Gimel à Saint-Astier, Léguillac-de-l'Auche et Saint-Germain-du-Salembre.

De plus, l'école de Grignols ainsi que l'école primaire de Neuvic ont été équipées d'un contrôle d'accès par interphone pour les entrées/sorties. Le portail de la maternelle du centre à Saint-Astier a été changé pour des raisons de sécurité et des travaux ont été réalisés pour que la totalité des classes puissent avoir un accès à internet.

Le montant de ces travaux d'investissement s'élève à 33 979.47 €

Les agents techniques assurent, tout au long de l'année, l'entretien courant et les petits travaux pour garantir le bon fonctionnement (électricité, plomberie, peinture, menuiserie, entretien des climatisations et des chaudières, contrôle des systèmes d'incendie, des installations électriques et gaz, entretien des espaces verts, etc.), des 16 écoles, 14 restaurants scolaires, 6 ALSH, 2 crèches, Relais Petite Enfance, Office de Tourisme intercommunal (Bureaux de St-Astier et Neuvic), Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), Piscines (St-Astier et Neuvic), aire d'accueil des gens du voyage.



Le pôle Technique

Voirie

Suite aux nombreuses sollicitations et incompréhensions de la population, il est nécessaire de rappeler quelques règles.

A la charge des COMMUNES :

- L'entretien des routes (nids de poule, etc.) est réalisé par le biais des agents communaux mis à disposition (MAD) de la CCIVS pour ces tâches ;
- L'entretien des espaces verts, des trottoirs, du mobilier urbain (banc, éclairage public, etc.) ;
- Les travaux d'embellissement ;
- Les réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales, d'assainissement, d'éclairage public, etc. ;
- La signalétique routière qui dépend du pouvoir de police du maire.

A la charge de la CCIVS :

En fonctionnement :

- Fourniture des matériaux pour l'entretien (enrobé à froid, calcaire, etc.), 130 000 € en 2024 ;
- Les travaux courants comme le fauchage sécuritaire des accotements, le curage des fossés, le point à temps, l'enrobeur-projeteur, etc. Ces opérations d'entretien entreprises par la CCIVS sont réalisées par ses 5 agents mais aussi par les 70 MAD (agents des communes mis à disposition).

En investissement :

- La communauté de communes a dépensé cette année 420 000 € de travaux neufs sur ses routes (enduit superficiel, enduit coulé à froid, etc.).

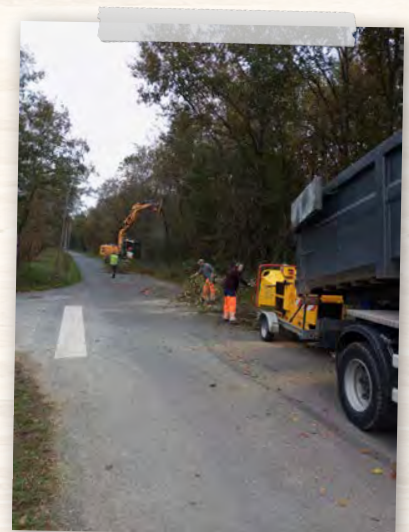


Voirie - Campagne d'élagage

La campagne d'élagage sur les routes communautaires a débuté le 4 novembre 2024 pour se terminer le 27 mars 2025 :

- du 4 au 22 novembre → Léguillac
- du 25 novembre au 12 décembre → Montrem
- du 16 décembre au 16 janvier → Saint-Astier
- du 20 janvier au 06 février → Jaure
- du 10 au 27 février → Vallereuil
- du 10 au 27 mars → Sourzac

A chaque campagne, une information sur l'application mobile Illiwap de la CCIVS et sur les réseaux est réalisée pour informer précisément des routes concernées par les travaux et des déviations mises en place.



Communauté de Communes Isle Vern Salembre

VOTRE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Une installation dangereuse ou inexistante ?



AIDES POUR LA MISE AUX NORMES :

CCIVS

Aide plafonnée à 3500 € maximum,

égale à 30 % du montant des travaux HT pour les Propriétaires Occupants (PO), en résidence principale et secondaire, sans condition de ressources, réalisant des travaux de mise aux normes d'un assainissement individuel, pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Commune Isle Vern Salembre (CCIVS), hors construction neuve.

Et en plus, vous pourrez bénéficier de la non facturation des prestations du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) à savoir :

- le contrôle de conception de l'installation (110 €) ;
- le contrôle de bonne exécution des travaux (30 €).

Conditions d'éligibilité :

- propriétaire occupant et bailleur de résidence principale ou secondaire depuis plus de 6 ans ;
- logement ayant plus de 2 ans ;
- **installation présentant un danger pour la santé des personnes ou absence d'installation ;**
- seules les installations ne consommant pas d'énergie seront subventionnées, sauf impossibilité technique particulière sur présentation d'un justificatif ;
- remise du rapport du SPANC de moins de 3 ans pour le contrôle de bon fonctionnement de l'installation, qui devra mentionner la non-conformité de celle-ci au regard de l'arrêté contrôle du 27 avril 2012, ainsi que l'avis conforme du SPANC sur l'installation projetée ;
- remise du devis signé et accepté du client.

Département

Aide plafonnée de 1200 € ou 1500 maximum,

égale à 30 % du montant des travaux HT sous conditions de ressources, pour les Propriétaires Occupants (PO) modestes (1200 €) et très modestes (1500 €), réalisant des travaux de mise aux normes d'un assainissement individuel, pour tout le département, hors construction neuve et résidence secondaire.

Conditions d'éligibilité :

- propriétaires occupants modestes et très modestes éligibles aux conditions de ressources de l'Anah en vigueur au moment du dépôt du dossier ;
- propriétaires occupants ayant acquis un bien en Dordogne pour y demeurer à titre de résidence principale ;
- logement ayant plus de 2 ans ;
- **installations présentant un danger pour la santé des personnes ou absence d'installation ;**
- sauf impossibilité technique particulière à justifier, seules les installations ne consommant pas d'énergie seront subventionnées ;
- remise du rapport du SPANC de moins de 3 ans pour le contrôle de bon fonctionnement de l'installation, qui devra mentionner la non-conformité de l'installation au regard de l'arrêté contrôle du 27 avril 2012 ainsi que l'avis conforme du SPANC sur l'installation projetée ;
- remise du devis signé et accepté du client.

POUR FAIRE VOTRE DEMANDE, PRENDRE CONTACT AVEC :

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la CCIVS

Tél. : 05 53 03 70 30 ou 07 86 56 11 02 | spanc@ccivs.fr



Isle Vern Salembre
Communauté de Communes

www.ccivs.fr



Aides financières

Action Collective de Proximité (ACP)

Un nouveau programme d'aides à l'investissement pour les petites entreprises

En partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Dordogne et le Pays de l'Isle en Périgord, la CCIVS s'engage dans une Action Collective de Proximité (ACP). Il s'agit d'un nouveau programme d'aides aux petites entreprises artisanales et commerciales qui ont des projets d'investissement, notamment dans les centres-bourgs prioritaires de Neuvic, Saint-Astier et Saint-Léon-sur-l'Isle.

Pour quels projets ?

Sur tout le territoire de la CCIVS :

- Adaptation aux nouvelles pratiques de consommation pour les commerces de proximité (alimentaire, équipement de la personne et de la maison) : accessibilité PMR, rénovation des enseignes et vitrines, aménagement intérieur des locaux, modernisation de l'outil de travail ou de l'équipement, économies d'énergie, transition écologique
- Promotion des tournées alimentaires : aménagement et équipement de véhicules roulants, matériel d'exposition...
- Transformation numérique des commerces de proximité

Sur les trois centres-bourgs prioritaires (Neuvic, Saint-Astier & Saint-Léon-sur-l'Isle) :

- Adaptation aux nouvelles pratiques de consommation pour les Cafés Hôtels et Restaurants : accessibilité PMR, rénovation des enseignes et vitrines, aménagement intérieur des locaux, modernisation de l'outil de travail ou de l'équipement, économies d'énergie, transition écologique
- Valorisation des activités artisanales et services de réparation et d'entretien : accessibilité PMR, rénovation des enseignes et vitrines, aménagement intérieur des locaux, modernisation de l'outil de travail ou de l'équipement, économies d'énergies...

Pour quelles entreprises ?

Entreprises < 10 salariés avec un chiffre d'affaire < 1 million d'euros, inscrites au RCS ou Répertoire des Métiers.

Pour quels montants ?

Taux d'intervention de 30 % pour une dépense minimum de 4.000 € HT et maximum de 30.000 € HT (75.000 € HT pour les tournées alimentaires).

Un bilan conseil devra préalablement être effectué par la CCI ou la Chambre des Métiers (coût résiduel pour l'entreprise d'environ 235 €).

→ Pays de l'Isle en Périgord - Tel : 05 53 35 13 53 - conomie@pays-isle-perigord.com

Amélioration de l'habitat - Isle Rénov' vous accompagne !

Comment réduire vos factures énergétiques ? Comment améliorer le confort thermique de votre logement ? Quels sont les travaux à réaliser en priorité ? Quels travaux d'adaptation réaliser pour rester chez soi dans de bonnes conditions ? Quelles aides financières pour votre projet ?

Vous vous posez ces questions ? Entre la multiplicité des propositions commerciales et la complexité des aides financières, il n'est pas évident de s'y retrouver !

Pour que vous ne soyez pas seuls face à ces questions, votre communauté de communes a instauré l'opération Isle Rénov, animée par le Pays de l'Isle en Périgord. Le Pays est agréé « Mon accompagnateur Rénov » : il vous conseille dans la définition de votre projet de travaux et vous accompagne dans le montage du dossier d'aide financière auprès de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

L'opération Isle Rénov concerne le territoire des communautés de communes Isle Vern Salembre, Isle et Crempse en Périgord et Isle Double Landais.

→ Pays de l'Isle en Périgord - Tel : 05 53 35 13 53 - habitat@pays-isle-perigord.com

Vous pouvez également prendre rendez-vous pour nous rencontrer lors d'une de nos permanences mensuelles à Mussidan, Montpon Ménésterol, Saint Astier, Neuvic ou Villamblard.



Le pôle Politique du Territoire

Quoi de neuf du côté des entreprises ?

à Grignols

Reprise de la Maison Bérano

La réputation de la ferme Bérano à Grignols n'est plus à faire. Spécialisée dans la production de canard gras et la transformation en conserves traditionnelles (foie gras...), la ferme est dirigée depuis 1998 par Pascal Billat qui a décidé de passer le flambeau à M. Olivier Larcher. Originaire de Touraine, ce dernier a décidé de se reconvertir dans ce métier, par passion et recherche d'authenticité. Bienvenue à lui et bonne retraite à Pascal Billat.

www.maisonberano.com



à Léguillac-de-l'Auche

La renaissance équestre du château de La Faye

Abandonné pendant près de 20 ans, le Château de La Faye à Léguillac-de-l'Auche a été racheté par Manon et Nils qui s'étaient fréquentés enfants sur cet ancien centre équestre puis ont vécu séparés 17 ans, avant de se retrouver et de se lancer dans cette aventure. Leur projet est de rénover le château et de faire revivre ce lieu chargé d'histoire à travers l'équithérapie, les compétitions équestres, l'élevage et la pension.

www.la-faye-24.com - www.facebook.com/La-Faye



à Montrem

Innovation et développement pour Imepsa (SAFA)

Avec 225 salariés répartis sur 4 sites et 33 millions d'€ de chiffre d'affaire, l'entreprise Imepsa, dirigée par Laurent Stipal, est spécialisée dans la plasturgie (injection, moulage) et produit des pièces plastiques pour tous les secteurs (bâtiment, automobile, électronique, électroménager, chimie, médical...). Pour répondre à la croissance de son activité, Imepsa a construit un nouveau bâtiment de 319 m² et agrandi un bâtiment existant (1075 m² au lieu de 711 m²) sur la zone des Giroux à Montrem. Par ailleurs l'entreprise innove avec la conception de chariots ergonomiques destinés aux cuisines collectives avec un compartiment pour le froid et un pour le chaud, ce qui lui a valu une aide de la Région Nouvelle Aquitaine.

www.imepsa.fr



Le pôle Politique du Territoire

à Neuvic-sur-l'Isle

Un nouveau restaurant avec terrasse au Caviar de Neuvic

Le domaine du caviar de Neuvic s'est doté d'une nouvelle terrasse extérieure et d'un restaurant permettant de déguster d'excellents produits préparés par le chef Julien Haj avec un menu unique à 25 € comprenant entrée/plat ou plat/dessert.

Le restaurant est ouvert pour le déjeuner du mardi au samedi sur réservation au 05 53 80 89 55.

www.caviar-de-neuvic.com



à Neuvic-sur-l'Isle

Démolition d'une partie de l'ancienne usine Marbot-Bata

L'usine Marbot-Bata sur l'îlot Planèze à Neuvic fait partie de l'histoire industrielle de la vallée de l'Isle et de la mémoire collective de toute une génération.

A son apogée, la fabrique de chaussures faisait travailler jusqu'à 2000 personnes sur ses sites de Neuvic.

Une partie de l'usine d'environ 1200 m² est toutefois devenue une véritable friche, très dégradée, suite notamment à un orage de grêle qui a endommagé toute la toiture en éverite-ciment, générant des problèmes de sécurité.

La CCIVS a donc procédé au désamiantage et à la démolition du bâtiment, sans toucher pour autant à la partie centrale dans laquelle se trouve l'imposant moteur de cargo qui fournissait l'énergie nécessaire à l'usine, lorsque la force hydraulique n'était pas suffisante. Le chantier a été confié à l'entreprise Lagarde & Laronze qui a sous traité le désamiantage à l'entreprise D2M.

D'un montant total de 55 349 € HT, le projet bénéficie de subventions de l'Etat (30% - 16 605 €), du Département (25% - 13 837 €) et d'un fonds de concours de la commune (22,5% - 12 453 €).



Le pôle Politique du Territoire

Quoi de neuf du côté des entreprises ?

à Neuvic-sur-l'Isle

« L'outil en main » s'installe dans la gare de marchandises

Afin d'initier les enfants et les jeunes (9 à 16 ans) aux métiers manuels, l'association « L'outil en main » de la Dordogne, présidée par Sébastien Coupeau, propose des ateliers de réalisation, animés bénévolement par des professionnels retraités, avec de vrais outils, dans de vrais ateliers. Les ateliers ont commencé en septembre dans des locaux déportés a, et autour de, Neuvic.

Dans cette perspective, la commune de Neuvic a mis à disposition de l'association, l'ancienne gare de marchandises qui est donc en pleine transformation avec l'aménagement de 200 m² pour y faire des ateliers de charpente, couverture, couture, mosaïque, cuisine, menuiserie, électricité, plomberie...

www.facebook.com/loutilenmaindordogne

www.loutilenmain.fr



à Saint-Astier

Les Jardins Bio du Verdier :

reprise de la ferme de Françoise David

Bien connue des Astériens, la ferme de Françoise David a été reprise par Kevin Berthelot, ancien chercheur en biologie reconverti dans le maraîchage. Après une période de transition et d'accompagnement, celui-ci a pris les rênes de l'exploitation et propose ses excellents légumes bio directement à la ferme, sur les marchés de Saint-Astier et Périgueux, ainsi que dans le magasin Campagne Production sur la zone du Privilège à Périgueux. Il approvisionne également la restauration collective, via la plateforme Manger Bio Périgord.

lesjardinbioduverdier.com

www.facebook.com/lesjardinsbioverdier



Temsol, Coren, Eiffage et GCTP Sud-Ouest dans un nouveau bâtiment sur la zone de La Borie

Sur la zone de La Borie, près de la déchèterie, un nouveau bâtiment de 1400 m² a été construit pour accueillir les entreprises Temsol (fondations spéciales, micropieux...), Coren (maçonnerie, rénovation), Eiffage (Energie systèmes) et GCTP Sud-Ouest (Génie civil, travaux publics, réseaux souterrains...).

www.temsol.com - www.coren-renovation.com

www.eiffageenergiesystemes.com/home

www.gctp-groupe.fr



Le pôle Politique du Territoire

à Saint-Astier



Maintenance Services 24 (MS 24) sur la zone de La Borie
Spécialisée dans la fourniture d'équipements industriels (transmissions, fluides, pneumatiques, machines outils et à air comprimé, manutention...) l'entreprise MS24 vient également de s'installer sur la zone de La Borie, dans l'ancien garage Citroën / Eurorepar.
Tél. : 09 77 44 16 73

De nouvelles entreprises sur le parc d'activités Astier Val'

La commercialisation par la CCIVS du Parc d'activités Astier Val' se poursuit avec l'implantation des entreprises Les Jardins Périgordins, Besoin de place Saint-Astier (box à louer), Michat (mécanique industrielle...), SBI (ingénierie)...
www.lesjardinsperigordins-24.fr
www.besoindeplace-groupe.fr/saint-astier/



à Saint-Germain-du-Salembre



Un nouveau multiple rural dans une ancienne scierie
Entre le centre-bourg et la biscotterie de la Chantéracoise, l'ancienne scierie a été entièrement transformée par la commune pour accueillir un espace de vie et multiple rural avec diverses activités : boulangerie, bar, tabac, restaurant (Les petits plats de la Vallée), pizzas à emporter, agence postale, sophrologue, coach en nutrition...
Une très belle réalisation de la municipalité pour redynamiser le bourg et créer du lien social sur la commune.
www.saintgermaindusalembre.fr
www.facebook.com/Restaurant-Les-Petits-Plats-de-la-Vallee

à Saint-Léon-sur-l'Isle

La Chantéracoise double la superficie de son site

Dirigée par Sylvain Boucher, la biscotterie de la Chantéracoise poursuit son développement. Pour répondre à la croissance de son activité, elle va doubler la superficie de son site de Saint-Léon-sur-l'Isle qui va passer de 1465 m² à 2978 m², tout en conservant son site historique de Saint-Germain-du-Salembre.
www.la-chanteracoise.fr



Le pôle Politique du Territoire

L'office de Tourisme Intercommunal

L'office de tourisme intercommunal de la CCIVS est composée de deux bureaux d'accueils situés à Neuvic-sur-l'Isle et Saint-Astier.

En contribuant à valoriser notre patrimoine et à attirer des visiteurs, l'office de tourisme intercommunal joue un rôle essentiel dans le dynamisme et le rayonnement du territoire.

Par ses actions, il accompagne aussi bien les habitants que les touristes, renforçant ainsi le tissu économique local.

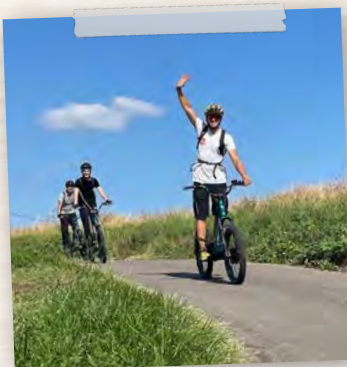
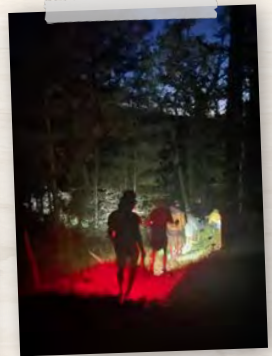
Retrouvez en images les animations organisées tout au long de l'année sur notre territoire et les éditions réalisées.

Les éditions



Le pôle Politique du Territoire

Circuits du Jeudi, escape game, chasse au trésor, été actif...



Partenariat

Le Club d'Entreprises Isle Vern Salembre

Le Club, qu'est-ce que c'est ?

- une association composée d'un bureau (7 membres) et d'un conseil d'administration (14 membres), de 70 adhérents (entreprises de 0 à 100 salariés), tous sont des entreprises locales (territoire de la CCIVS).
 - des rencontres tous les derniers jeudis du mois « Apéro-entreprises », avec des points sur l'actualité économique du territoire, une présentation des nouvelles entreprises implantées/créées récemment, des intervenants extérieurs (formation, prévention santé-risques au travail, protection du chef d'entreprise, réseaux sociaux...).
 - une volonté de dynamiser économiquement le territoire, de créer du réseau et des échanges entre entreprises.
 - un vecteur de communication au service des entreprises du territoire (visites d'entreprises, site internet, plaquettes de présentation, présence lors de rencontres économiques, réseaux sociaux...).
 - un outil au service du territoire avec 4 commissions thématiques :
 - Formation-recrutement-apprentissage (job dating, Forum des Métiers de Ribérac...),
 - Vie de l'entreprise (création, cessation, transmission, reprise...),
 - Développement durable (ateliers tri, fresque du climat, circuits courts, revalorisation des déchets entre entreprises...),
 - Aides et subventions (dispositifs, acteurs et institutions du territoire).
- C'est également un relais d'information, une mise en contact, une orientation des entreprises vers les bons interlocuteurs et/ou les bonnes informations.

Vous êtes une entreprise, un artisan, un commerçant du territoire ?

Vous souhaitez participer à la dynamique économique du territoire, créer du réseau ?

N'hésitez-pas à venir découvrir nos rencontres tous les derniers jeudis du mois, à partir de 18h30 !

Club d'entreprises Isle Vern Salembre

Présidente, Mélina DE NARDI 06 26 77 39 49

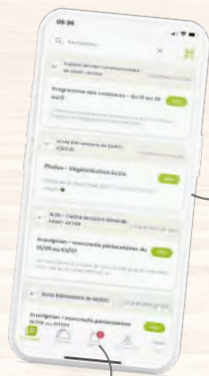
Secrétaire, Florentina MOCANU 07 58 68 26 96

contact@clubivs.fr / www.clubivs.fr / www.facebook.com/ClubdentreprisesIVS

1^{er} salon des entreprises organisé en septembre à Neuvic



L'actualité de la CCIVS avec l'application Illiwap



**SANS INSCRIPTION
GRATUIT**

Les actualités des stations
que vous suivez

Scannez le QR code pour
télécharger l'application



@ccivs

L'agenda des événements
du territoire



Transports scolaires SITS 24 sur l'application Illiwap de la CCIVS



La Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS) vient de créer une station liée pour le **Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires (SITS)**. Pour être **alerté en temps réel** des informations concernant ce service, il est indispensable de s'inscrire en premier lieu à la station de la CCIVS puis à la station liée « Transport Scolaire - SITS 24 » en suivant les étapes ci-dessous.

SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.

GRATUIT
Téléchargement gratuit et sans engagement.



La CCIVS sur les réseaux sociaux



 www.facebook.com/ccivs24/

 [@ccivs24](https://www.instagram.com/ccivs24)

www.ccivs.fr

Tribune libre

Madame, Monsieur,

Au moment où j'écris ces lignes, je n'ai pas encore eu connaissance du rapport de la Cour Régionale des Comptes sur la situation financière de la CCIVS. Sans risque d'être démenti, on peut déjà souligner trois critères très défavorables sur l'état des finances de la CCIVS.

D'abord, il y a un endettement très important qui place la collectivité en quasi situation du surendettement.

Ensuite, il y a des frais de personnel considérables qui obèrent toutes marges de manœuvre financières. Ainsi, la CCIVS a été la seule collectivité qui n'a pas pu financer la prime « pouvoir d'achat » à son personnel.

Enfin la fiscalité est déjà très élevée et il y aura inéluctablement une hausse d'impôts que M. Magne rechigne à faire. Dans ces conditions, il essaie de se décharger sur les communes, qui elles, sont bien gérées, en proposant de réduire leurs recettes et d'augmenter leurs dépenses. Ainsi, chaque commune a versé depuis la création de la CCIVS des sommes importantes que les communes consacraient au fonctionnement et à l'investissement pour exercer leurs compétences.

Aujourd'hui, M. Magne demande aux communes de participer aux investissements qui relèvent pourtant de la seule compétence de la CCIVS. C'est une absurdité totale. Les communautés de communes ont été créées pour mutualiser les moyens matériels et humains et faire des économies. Ici à la CCIVS, on dépense plus pour faire moins !

François ROUSSEL
Conseiller Communautaire CCIVS
Maire honoraire de Neuvic

Les services de la CCIVS

Pôle Administratif

Administration générale

43 rue Victor Hugo - Le bateau - BP 6 - 24 110 Saint-Astier

05 53 03 45 82 - contact@ccivs.fr

Pôle Technique

ZI La Borie - Rue Henri Rebière - 24 110 Saint-Astier

05 53 04 73 39 - poletechnique@ccivs.fr

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Aides financières, accompagnement emploi, portage de repas...

8, rue du Villageau - 24 190 Neuvic-sur-l'Isle

05 53 80 86 86 - cias@ccivs.fr

Office de Tourisme de la CCIVS

Accueil de Saint-Astier

1, rue de la Fontaine - 24110 Saint-Astier

05 53 54 13 85 - tourisme@ccivs.fr

Accueil de Neuvic-sur-l'Isle

2, place de la Mairie - 24190 Neuvic-sur-l'Isle

05 53 81 52 11 - tourisme.neuvic@ccivs.fr

Communauté de Communes Isle Vern Salembre

BP 6 - Le bateau - 43, rue Victor Hugo - 24 110 Saint-Astier

Tél : 05 53 03 45 82 / Courriel : contact@ccivs.fr